

## FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 17 Novembre 1825.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

## ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Gouvernement, par son arrêt du 7 Novembre courant, ayant ordonné la liquidation juridique de la masse de David Rodolphe Bachmann, de Dietikon, canton de Zurich, gypseur et vernisseur, domicilié à Auvernier, décédé le 7 Septembre 1824, et dont la succession a été déclarée jacente à la Seigneurie par droit de désherence; tous les créanciers du dit défunt Bachmann sont cités péremptoirement à paraître par-devant M. le Baron de Pury, maire de la Côte, et les Juges-Egaleurs par lui nommés, qui seront assemblés à Auvernier, dans la maison de Commune, le Mardi 6<sup>e</sup> jour du mois de Décembre prochain, à neuf heures du matin, pour y faire valoir leurs droits et prétentions suivant coutume, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois de suite dans la feuille d'avis de Neuchâtel, à Auvernier, le 14 Novembre 1825. *Greffe de la Côte.*

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

2. Les personnes qui ont bien voulu prendre part à la souscription ouverte en faveur des incendiés de Salins, sont avertis que le montant en est parvenu à sa destination et a été reçu avec des témoignages de satisfaction et de reconnaissance, dont elles pourront prendre connaissance en original à la Secrétairerie-de-ville. Donné à l'hôtel-de-ville, le 15 Novembre 1825.

Par ordonnance, *Le Secrétaire de ville,*  
G.-F. GALLOT.

3. Le poste de ramoneur juré de cette ville devenant vacant à Noël prochain, ceux qui voudront y aspirer sont invités à remettre leurs requêtes et leurs papiers à M. le Maître-bourgeois en chef, avant le 15 Décembre prochain. Donné à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le 8 Novembre 1825. *Par ord., Le Secrétaire de ville,*  
G.-F. GALLOT.

## VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

4. On informe le public, qu'ensuite de due permission obtenue, M<sup>me</sup> Gallot-Petitpierre vendra par la voie d'enchères publiques, le Jeudi 17 du courant, dans son domicile à l'hôtel-de-ville, et cela dès la cloche du matin, divers meubles et ustensiles de ménage, linge, literie, etc., dont elle avait fait annoncer la vente privée par la dernière feuille d'avis.

5. M. le colonel de Morel informe le public, que le Samedi 10 Décembre prochain, à 3 heures de l'après-midi, chez les Dames Beaujon à Auvernier, il fera vendre publiquement et sous de favorables conditions, deux vignes rières le territoire de Colombier, lieu dit au Loclat; la première, qui est celle du côté de vent, contient environ 2 ouvriers; la seconde contient environ 8 ouvriers, et est très-susceptible d'être partagée, si cela convenait aux amateurs.

6. Le Sieur Charles-Daniel Othenin-Girard, du Locle, domicilié rière la Chaux-de-Fonds, considérant que, par la dispersion de sa famille, dont une partie a passé en Amérique, il ne se trouve plus en situation de continuer l'état d'agriculteur, il offre à vendre par la voie de la minute et des enchères publiques, le beau domaine qu'il possède au quartier des grandes Crozettes, Juridiction de la Chaux-de-Fonds, qui, anciennement, formait deux biens-fonds, réunis en un seul max, composé de terre labourable et de pâturage d'une excellente qualité, bon rapport et bon herbage, dont le produit suffit à la nourriture de 4 à 5 vaches en été et 9 en hiver, pouvant même distraire les récoltes sans que cela diminue le produit, étant en bonne partie arrosé par un cours d'eau. Il y a deux très-bonnes maisons sus-assises, qui ont chacune deux chambres à fourneau et tout ce qui est nécessaire p. être bien et commodément logé, avec chacune une fontaine de bien bonne eau qui coulent devant ou dedans la maison; il y a aussi au pâturage deux fontaines, dont l'entretien est fort peu dispendieux, et qui, quelque sécheresse qu'il y ait eu, n'ont jamais tari. Il y a encore au pâturage beaucoup de beau bois et belle recrue, d'une exploitation facile. Ce domaine est des mieux assorti sous tous les rapports, et il peut être tiré un parti très-avantageux du produit par sa proximité du village de la Chaux-de-Fonds. S'il est trop considérable p. une seule personne, il pourrait aisément être divisé. Les deux maisons sont appréciées ensemble p. les assurances contre les incendies à la somme de 10,000 francs tournois, et la totalité du domaine est minutée p. première mise à onze mille francs. Les amateurs pourront en

avoir une connaissance plus détaillée, et se convaincre que rien ici n'est exagéré, en s'adressant sur place au dit S.<sup>r</sup> Girard, et ils pourront faire leurs offres et enchères en l'étude du S.<sup>r</sup> notaire Cuche, greffier de la Chaux-de-Fonds, dépositaire de la minute et des conditions de vente. La passation s'en fera dans le cabaret du Sieur Henri-Louis Humbert, le Mercredi 30 Novembre courant, où les amateurs sont invités à se rendre p. les 7 heures du soir.

7. Le public est informé, que M. le ministre Diacon fera exposer en vente par voie de minute, en l'étude de M. Reymond, notaire, n<sup>o</sup> 455, au faubourg en cette ville, le Samedi 3 Décembre prochain, à 10 heures avant midi, les vignes ci-après spécifiées, qu'il possède rière le territoire de Neuchâtel. Elles consistent en: 1<sup>o</sup> une vigne de la contenance d'environ 8 ouvriers, aux Parcs-dessus, n<sup>o</sup> 87, dite le Grand-Parc, jouxtant de bise M. le maître-bourgeois Lambellet, et de vent M. le past. Jacquemot. 2<sup>o</sup> Une vigne n<sup>o</sup> 56, aux Parcs-dessus, soit aux Rebaudes, contenant environ 5 ouvriers, jouxte de bise l'hoirie de M. le doyen Bonhôte, de vent M. Louis Perrin. 3<sup>o</sup> A Comba-Rorel, n<sup>o</sup> 21, une vigne d'environ 3 1/2 ouvriers, jouxte de bise M. le banneret de Merveilleux, de vent M. DuPasquier, chapelain du Roi. 4<sup>o</sup> A Saint-Jean, n<sup>o</sup> 5, une vigne d'environ 12 1/4 ouvr., jouxte de vent M. J.-J. Bouvier, et de bise M. Wurstein, instituteur. 5<sup>o</sup> A Fahy-Merveilleux, n<sup>o</sup> 55, une vignette contenant 4 3/4 ouvr. environ, jouxte de vent M. Louis Perrin, de bise M. Chatelain-Petitpierre. 6<sup>o</sup> A Fahy-Choux, n<sup>o</sup> 54, une vigne de 4 1/4 ouvriers, jouxte de bise M. Louis Perrin, de vent l'hoirie de M. de Chambrier de Travanet. 7<sup>o</sup> A Pain-blanc, n<sup>o</sup> 121, une vigne de 2 3/4 ouvriers environ, jouxtant de bise la veuve Bozard, et de vent M. Bock. 8<sup>o</sup> Au dit lieu, n<sup>o</sup> 123, une vigne contenant 1 ouvr. 3 pieds 2 minutes, jouxte de bise M.<sup>me</sup> la lieutenant Lardy, et de vent le sentier des Troncs. 9<sup>o</sup> Et enfin, à la Ravina, soit aux Troncs, n<sup>o</sup> 121, une vigne de 1 3/4 ouvriers, jouxtant une vigne de la cure de Serrières de vent, la Seigneurie de bise, et d'ubère la vigne art. 7. S'adr. pour les conditions de la vente au dit Sieur notaire Reymond, et pour d'autres renseignements aux vigneron Jean-Favre à Neuchâtel, et Martenet à Serrières.

8. M.<sup>me</sup> Brousson, à Yverdon, misera dans son magasin, le Lundi 21 Novembre courant et jours suivants, son fond de commerce consistant en mérinos, schalls, tulles anglais en pièces, à mailles fines, unis et brodés, mouchoirs de batiste, robes de nansouck à bordures, et autres articles de quincaillerie, toilerie et mercerie. Un pantographe en laiton poli, au moyen duquel on peut copier, avec la plus grande exactitude, toutes espèces de dessins, plans, cartes géographiques, etc., soit en conservant les dimensions du modèle, soit en les augmentant ou en les diminuant dans différentes proportions; on le cédera fort au-dessous de ce qu'il a coûté.

9. L'hoirie de feu Jonas-Pierre Decreuzé dit Dupoil, d'Epagnier, ensuite de due permission et afin de liquider cette masse, exposera à l'enchère publique, Vendredi 18 courant, à l'issue du plaid à St. Blaise, la maison qu'elle possède au village d'Epagnier, avec ses appartenances et dépendances; plus, un champ, lieu dit à Manges, contenant environ 3/4 de pose; une pièce de terre en nature de jardin et pré, lieu dit aux Grands-prés, contenant env. 1 1/2 pose: le tout sous de favorables conditions.

10. Par voie de licitation entre majeurs, avec admission des étrangers aux enchères qui seront reçues par le ministère de MM. Dubois et Mailières, notaires à Bordeaux, demeurant, le premier, rue St. Catherine, et le second, fossés du Chapeau rouge n<sup>o</sup> 19; sur une mise à prix de deux cent cinquante mille francs, le domaine appelé Lassalle, situé dans la Commune de Cantenac en Médoc, Canton de Castelnaud, Arrondissement de Bordeaux, Département de la Gironde, dépendant de l'héritage de M.<sup>me</sup> veuve de Kirwan. Ce domaine est d'une contenance d'environ cent journaux mesure locale, équivalant à trente quatre hectares, dont vingt quatre en vignes, et le surplus en jardin, verger, avenues, pièces d'eau, bois prairies. La maison est très-vaste, couverte en ardoises, très-bien meublée, ayant douze lits de maîtres, glaces, pendules, etc. etc. Un cuvier garni de cuves cerclées en fer; ces cuves, au nombre de dix, contiennent chacune de trente à quarante-quatre

barriques de vin. Le cellier est assez vaste pour contenir cent vingt tonneaux ou quatre cent quatre-vingts pièces de vin, sans engerbage. Il y a deux écuries et une remise, établie à bœufs et établie à vaches, atelier de tonnellerie et hanger p. les charrètes, charrues et outils aratoires. Le vin de ce domaine a toujours été très-recherché pour le commerce d'Angleterre. Il diffère peu de celui de Château-Margaux; dont le vignoble est voisin. Le terme moyen des récoltes est de cinquante tonneaux ou deux cents barriques, mais dans les années abondantes ce vignoble a produit jusqu'à cent vingt tonneaux ou quatre cent quatre-vingt barriques. Les frais de culture s'élèvent de douze à quinze mille francs par an, impôts compris. La vente de la récolte dernière s'est montée à cent cinq mille francs. Le revenu calculé sur une moyenne de dix années, peut être évalué, déduction faite de tous frais, à trente mille francs. Cette propriété fut prise en partage de famille en l'année 1781, p. deux cent cinquante mille francs. Cette évaluation, qui remonte à 44 ans, a servi de base pour la mise à prix, quoique depuis cette époque les vins de ce domaine aient doublé de prix dans le commerce. L'adjudication unique et définitive de cet immeuble aura lieu à Bordeaux, en l'étude de M. Maillère, le 15 Décembre 1825, à midi. On traitera de gré à gré avant le jour fixé p. l'adjudication. S'adresser à Paris chez M. Casimir Noël, rue St. Honoré, n<sup>o</sup> 348, et à Bordeaux, chez les notaires indiqués; ou à MM. Amiet Aubouin et C.<sup>e</sup> à Besançon.

## ON OFFRE A VENDRE.

11. On trouve au bureau de cette feuille, et chez M. Aug. Borel-Borel, libraire, l'Almanach dit de cabinet p. 1826, en feuille et sur carton.

12. Chez Hi. Grossmann et Fs. Perrocher, près du Bassin, outre les articles de leur commerce dont ils sont des mieux assortis: orge d'Ulm première qualité, à 2 batz la livre en en prenant un peu à la fois; riz et rizon, chocolat sucré et en pâte, thé pecco avec et sans pointes blanches, dont les qualités ne laissent rien à désirer; sucre en pains première qualité, à 6 1/2 batz la livre par pain. Ils viennent de recevoir un nouvel assortiment de chandelles, connues avantageusement par leur qualité, qu'ils peuvent céder à 5 batz la livre, par 25 lb. à la fois.

13. Chez M. Charles-Daniel Othenin-Girard, aux grandes Crozettes, rière la Chaux-de-Fonds; tout le mobilier qui compose l'attirail de son ménage et labourage des mieux assorti, ayant pendule, bureau, tables, chaises et bois de lits en noyer, ainsi que d'autres meubles, linge, literie, batterie de cuisine de tout genre; des planches et bardeaux, de la graine, du foin et de la paille p. distraire: le tout de bonne qualité, bien entretenu et en bon état. S'adr. de suite à lui-même.

14. M. P.-F. Wuillemier, place du marché, vient de recevoir de très-belle ritte grise d'Alsace; qu'il peut céder à des prix très-modiques. Le même offre de bon raisiné du Château de Vau-marcus, à 12 batz le pot.

15. Un tas de foin d'environ 10 toises, première qualité. S'adr. à Jean Hodel, à la Bocarderie, près Valangin.

16. Auguste Loup fils, ferblantier, est assorti en lampes de différentes grandeurs, et il en fabrique de quelque genre qu'on puisse les désirer. Le même continue à être pourvu de mèches circulaires de toutes qualités, ainsi que de cheminées de cristal et de verre: le tout à juste prix.

17. Chez MM. Jeanjaquet frères, draps 4/4 et 5/4 ordinaires, bons, qu'ils détailleront dans les prix de 25 à 45 batz; ainsi que d'une qualité plus fine, voulant les céder beaucoup au-dessous du prix coûtant.

18. Un fourneau de fer avec ses tuyaux. S'adr. à Henri Matthey, boulanger, à la Grand'rue.

19. Environ 7 bosses vin blanc 1824, crû de la Côte. S'adr. au bureau d'avis.

20. Veuve Junod, ayant son épicerie à la Grand'rue, maison de M. Fréd. Louis, se recommande p. tous les articles de son comerce, entr'autres un assortiment de belle laine du pays, qu'elle peut céder à bon compte.

21. Chez Bouvier frères, rue des Moulins, belle ritte fine d'Alsace, en papier bleu, à 6 3/4 batz, dite idem blanche à 3 3/4 batz, par paquet de 10 livres environ. Ils sont toujours très-bien assortis en épicerie fines d'un bon choix et à des prix très-modiques.

22. (Ou à louer.) Deux piano. S'adr. au bur. d'avis.

23. M. Ph. Suchard, confiseur, ci-devant domicilié à Berne, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'établir en cette ville, pour y exercer son état, et qu'il s'efforcera de mériter la confiance qu'on voudra bien lui accorder. Outre un choix de dessert nouveau et frais, il aura du chocolat fin de sa fabrique, broyé à l'instar de ceux de M. Dufour de Goumoens; ils sont confectionnés avec des cacao caraque et surton, et du sucre raffiné. Son magasin est dans la maison de M. Silliman, rue des Halles.
24. Chez M. Michaud-Mercier, des chauffe-pieds en bois poli, proprement travaillés, garnis ou non garnis; des souliers et pantoufles fourrés noirs et couleurs. Il vient de recevoir une ample collection de dessins p. broderies dans les genres les plus nouveaux, des canevas de tous numéros, laines et cordonnets de Paris, lacets plats en laine et en coton, aiguilles super fines à broder au crochet et p. tapisserie. Il prévient les personnes qui lui ont demandé de la ficelle écrue cordonnée à 6 bouts, p. ouvrages, qu'il en a reçu qui est de toute beauté et qu'il vendra à l'ancien prix. Véritable eau de Cologne de J.-M. Farina, à l'épreuve, qu'il garantit être de 1<sup>re</sup> qualité, et dont il a seul le dépôt dans cette ville; il fera une remise proportionnée à la quantité qu'on en prendra. Il a des caissettes de 2, 4, 6 et 12 facons, et des demi-facons par caisses de 12.
25. Chez Victor Gaberel, près la Place-d'armes, encore quelques bouteilles vin rouge et blanc 1822, qu'il délivrera par 10 bouteilles à la fois, si on le désire.
26. Un char-à-banc de côté, avec siège et caisson, et une selle anglaise. On peut voir ces deux articles, qui sont en bon état, en s'adressant à Borel, sous-hôpitalier.
27. Un assortiment d'arbres fruitiers, poiriers et pommiers pleins vents, demi-tiges et espaliers, pêchers, abricotiers à hautes et basses tiges, peupliers d'Italie, mélèses, pins de Weymouth, thuya, acacia roses et acacia parasols, et quantité d'autres arbustes p. jardins anglais, de même que différentes espèces de roses fines, chez F. Imabénit, au faubourg.
28. Chez Joseph Sonrel, maître jardinier au Pertuis-du-soc, des arbres fruitiers de toute espèce, à haute et basse tige, arbres et arbrisseaux d'agrément, plantes vivaces p. plate-bandes, plantes en vases fleuries, de très-beaux oignons de jacinthes, et en général tout ce qui a rapport à son état.
29. M<sup>me</sup> Jeanneret-Perrot vient de recevoir un très-bel assortiment de laines à broder de toutes nuances d'Hambourg, de même qu'un bel assortiment de fichus en barège du dernier goût. Elle continue à être très-bien assortie en coton anglais à coudre, à tricoter et à broder, ainsi qu'en gants danois. Sa demeure est à la Grand' rue, n° 250.
30. M<sup>lles</sup> sœurs Petitpierre viennent de recevoir un assortiment de laines filées à tricoter et à broder, de même que des canevas et des soies à coudre de toutes nuances. Leur demeure est au 1<sup>er</sup> étage maison de M. Lambelet Nantes,
31. Une caisse de fer, soit coffre-fort, en très-bon état; et la ferrure d'une berline de voyage, chez M. Gubhard, au faubourg.
32. De belles châtaignes, à un prix raisonnable, chez Fréd. Cavin, rue Fleury.
33. Une douillette de drap gris, presque neuve, et un habit bleu. S'adr. à H. Leidecker, maître tailleur, rue Fleury.
34. M. Favarger-Simon continue à détailler tous les jours, dès les neuf heures du matin, de son huile d'olive de Nice, première qualité.
35. Chez M. Chs.-Hi. DuBois, à Colombier, environ 60 setiers vin blanc 1822, 1<sup>re</sup> qualité.
36. Un tas de fumier des mieux conditionné, chez M. Louis Jeanrenaud.
37. Un tas de bon fumier. S'adr. à Jacob Marti, voiturier, maison de M. le docteur de Pury, près de l'hôtel-de-ville. Le même offre ses services p. faire toute sorte de charois, de même que p. le louage de chevaux, chars-à-bancs et voitures, à des prix raisonnables.
38. M. Grangier cadet, instituteur, a l'honneur de prévenir M<sup>lles</sup> les Instituteurs de la campagne, qui lui ont demandé des modèles d'écriture, qu'il en a maintenant des confectionnés dans tous les genres, qu'il cédera à 21 batz la douzaine.

#### IMMEUBLES.

39. (Ou à louer.) La moitié d'une blancherie, avec tous ses accessoires. S'adr. à Guillaume Javet, à la Maison-rouge.
40. Un morcel de vigne situé à Montruz-déssus, de la contenance de 27 ouvriers, avec un cabinet d'été entouré d'une terrasse garnie de très-beaux espaliers, de même que le grand muret qui partage la dite vigne, et dans toutes les rangées des demi-tiges en valeur. Cette propriété est en bon état, ne manquant pas de fond, dans une des belles situations du vignoble, et produisant un des meilleurs vins. On sera très-coulant p. le prix. S'adr. d'ici à la fin de Novembre, à M. Jacottet, notaire.

#### ON DEMANDE A ACHETER.

41. De rencontre, 2<sup>ou</sup> 3 douzaines de services en argent. S'adr. au bureau d'avis.
41. De rencontre, un tambour, soit fourneau en fer-blanc. S'adr. à M. Grangier cadet, instituteur en ville, qui offre plusieurs chambres meublées, et la pension, si on le désire.

#### ON OFFRE A LOUER.

42. Dès-à-présent, entre les foires tant seulement, la boutique du milieu en face aux Arcades, au bas de la maison de M. F.<sup>s</sup>-L.<sup>s</sup> Borel cadet, à qui on peut s'adresser.
43. Pour Noël, au 3<sup>e</sup> étage de la maison Guébard, au faubourg, un logement composé d'une chambre à poêle et cheminée, une chambre à poêle, et un cabinet, qui ont la vue du lac, une petite cuisine, et une chambre à serer.
44. Pour Noël prochain, le premier étage et le plain-pied p. un vendage de vin, maison près de la fontaine rue des Chavannes. S'adresser à M. F.<sup>s</sup>-L.<sup>s</sup> Borel cadet, propriétaire.
45. De suite ou pour Noël; le second étage de la maison de M. de Pury-Chatelain, rue de l'Hôpital, consistant en trois chambres à fourneaux, dont une avec cheminée, une chambre p. domestique, cuisine, galetas, chambre à serer, et caveau.
46. Pour Noël prochain, le 3<sup>e</sup> étage de la maison ci-devant Wittnauer, à la Grand' rue. S'adr. à M<sup>me</sup> veuve Favre née Favarger.
47. Pour Noël ou p. la St. Jean prochaine, une chambre meublée ou sans meubles, dans la maison de M. Meuron-Perret, au faubourg.
48. Pour Noël, une chambre à cheminée et à fourneau, près de l'hôtel-de-ville. S'adr. au bureau d'avis.
49. Dans la maison de M<sup>me</sup> Muller, rue des Moulins, une cave meublée de trois grands laigrefass et un petit. S'adr. à elle p. les conditions.
50. De suite ou p. Noël, une boutique remise à neuf, près la grande boucherie, propre p. atelier ou p. entrepôt. S'adr. à la veuve Gunther.
51. Pour Noël, tout ou partie de Fahy-Renaud, consistant en deux maisons, écurie, grange, et plusieurs poses de terrain en nature de jardin, verger et plantage. S'adresser à C.-F. Convert-Favarger, qui offre à vendre plusieurs milliers de poudrettes de deux ans, qu'on peut voir au dit Fahy, et pour la qualité desquelles on peut prendre des renseignements auprès du Sieur Renard, à l'Évôle, soit auprès de D. Chaudet, vigneron. Il sera accommodant p. le prix.
52. Pour Noël, un appartement au rez-de-chaussée de la maison appartenant ci-devant à la veuve Desplans, rue du Neubourg. S'adr. à M. Ferdinand Paris, à Peseux.
53. De suite ou p. Noël proch., le 2<sup>e</sup> étage d'une maison située au faubourg du Cret, ayant vue sur la grand' route et sur le lac. Cet appartement, dont la belle exposition ne laisse rien à désirer, et que l'on louera ensemble ou séparément, se compose de six chambres qui se chauffent, cuisine, chambre de domestique, dite à serer, galetas, bonne cave, et d'autres aisances. On pourrait y ajouter, si cela convenait, la moitié d'un jardin et d'une écurie. S'adresser à M. J.-D. Andrié, fabricant de vinaigre. — De plus, p. la même époque, deux petites chambres, dont une à fourneau, et une cuisine, situées à la rue des Epancheurs, n° 378.

#### DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

45. On demande, chez une Dame suisse qui a des pensionnaires, à Nîmes, une femme de chambre qui pût en même tems servir d'institutrice, en surveillant les élèves. On exige qu'elle sache très-bien lire, faire les ouvrages de couture, et restaurer la dentelle. Pour plus amples informations, s'adr. à M<sup>me</sup> Petitpierre-Bosset.
55. Une fille de 28 à 30 ans, très au fait du service, et sur la moralité de laquelle on pourrait compter, désire trouver de suite ou p. Noël une place de cuisinière. On aurait lieu d'en être satisfait à tous égards. S'adr. au bureau d'avis.
56. M<sup>lle</sup> Henriette Boillat a l'honneur de se recommander aux Dames qui voudront bien l'honorer de leur confiance, p. blanchir à neuf les blondes blanches et noires, les dentelles, bonnets, voiles et fichus, bas de soie, etc. S'adr. à M. Henri Ganeval, à Couvet.
57. Joseph Bourgeois a l'honneur d'informer le public, qu'il vient de s'établir dans la boulangerie de M<sup>me</sup> Vimer, rue Fleury, où l'on trouvera tous les jours du pain bien cuit et bien travaillé. Il prend la liberté de se recommander, et s'efforcera de mériter la confiance qu'on voudra bien lui accorder.
58. On demande p. Noël une fille d'âge mûr, p. faire le service de seconde et de fille d'enfant. Il est inutile de se présenter sans être muni de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

#### OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

59. Les personnes chez lesquelles pourrait se trouver le 5<sup>e</sup> vol. de l'histoire des Suisses par Muller, et les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> vol. des Confessions, sont priées de les renvoyer à M. Lianna, à Auvernier, qui en sera reconnaissant.

60. Charles Naguel promet deux écus neufs à la personne qui pourra lui donner quelque indice sur ceux qui, cette année et l'année passée, lui ont volé ses choux rouges à Pierrabor.

#### AVIS DIVERS.

61. Le Comité de Charité ayant jugé convenable de suspendre les soupes économiques cette année, informe le public qu'il continuera cependant le débit du bois, p. lequel on peut se procurer des jetons au local des soupes. Les Mercredi et Samedi, de onze heures à onze heures et demie.
62. Les personnes qui pourraient devoir à feu M. le major Prince, et celles auxquelles il pourrait devoir, sont invitées à se faire connaître à sa famille dans la quinzaine.
63. Avec autorisation de MM. les Quatre-Ministres, M. Bolla, chirurgien-dentiste, de Genève, connu par le succès de ses opérations annuelles, recevra, pendant le peu de tems qu'il séjournera en cette ville, les personnes qui desiront lui faire l'honneur de le consulter. Il se charge de soigner toutes les maladies de la bouche, de même que de tout ce qui regarde l'embellissement et la conservation d'un si utile ornement. Il est logé chez M<sup>lle</sup> Jeanrenaud, rue des Epancheurs, n° 273.
64. Une maison de commerce de cette ville désire avoir en apprentissage, un jeune homme de 17 à 18 ans, d'une bonne famille. S'adr. au bureau d'avis.
65. On offre à prêter à des personnes solvables, ou sous de bonnes sûretés, une somme de trois cents louis, en tout ou en partie. S'adresser au greffier Girardet, à Auvernier.
66. On désire placer de suite, un jeune homme de 15 ans, des environs de Neuchâtel, en échange d'une jeune Demoiselle ou d'un jeune garçon, dans une bonne maison de commerce suisse, p. apprendre la langue allemande et s'occuper, outre les heures des leçons, soit au comptoir, soit au magasin. On désirerait ensuite le laisser dans la même maison p. y faire un apprentissage de commerce, si l'on se convient réciproquement. S'adr. à M. Jean Biolley, négociant, ou à M<sup>m</sup>. Pettavel frères.
67. M<sup>m</sup>. les membres de la Compagnie des Favres, Maçons et Chapuis de cette ville, sont informés par le présent avis, tenant lieu de citation, que la grande assemblée de cette Compagnie aura lieu le Mercredi 30 Novembre courant, à l'hôtel-de-ville, à 2 heures après midi.

#### L'Avoyer de la Compagnie.

68. Un ancien agent de change et courtier de marchandises, maintenant à Neuchâtel, demande un apprenti. Un caractère heureux et de bons repondans sont, pour se présenter, choses de rigueur. S'adresser, par lettre affranchie, à Jossaud, à Neuchâtel.
69. La place de régent d'école aux Planchettes étant vacante pour la St. George prochaine, les aspirans à ce poste sont invités à se rencontrer dans la maison-de-commune du dit lieu, le Lundi 21 du present mois, à 9 heures du matin, pour y subir l'examen d'usage. La personne qui sera élue pourra, en s'arrangeant avec le régent actuel qui désire de quitter, le remplacer de suite. Les fonctions de cette place sont celles ordinaires des regens de la campagne. Outre le logement, le salaire annuel consiste: 1<sup>o</sup> en dix louis payés par la Commune; 2<sup>o</sup> la jouissance d'un petit domaine; 3<sup>o</sup> les semaines payées par les écoliers. Ordinairement le régent réunit à ses fonctions celle de secrétaire de la Commune, ce qui lui procure quelque bénéfice. La moralité étant une des conditions exigées, il est inutile de se présenter sans de bons certificats. On ne payera point de journées aux aspirans.
70. Le S<sup>r</sup> Quinche, instituteur, rue du Temple-neuf, offre ses services pour faire toutes sortes d'écritures, tenir des livres, copier de la musique, ligner des livres, etc. Il se chargerait aussi de procurations, et mettra la plus grande diligence pour satisfaire les personnes qui voudront l'employer. On peut être assuré de sa fidélité et de sa discrétion.
71. Chs. Urban, relieur, a l'honneur d'informer le public, et surtout ses pratiques du dehors, qu'il a transporté son atelier au carré de la rue des Poteaux, 302.
72. Du 10 au 15 Décembre prochain, il partira une bonne voiture pour Francfort, Leipzig et Dresde. S'adr. à Pierre Gachet, voiturier, près la Place-d'armes.

TAXE DES VIANDES, dès le 3 Nov. 1825.  
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)  
Le bœuf à 8 cr. | Le veau à 7 1/2 cr.  
La vache à 7 cr. | Le mouton à 8 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, 4 cr. la livre.

PRIX DES GRAINS, au marché du 10 Nov. 1825  
Froment . . . . . l'émine bz. 18 3/4 à 19.  
Moitié-blé . . . . . — — — — —  
Mêcle . . . . . — — — — — 10 1/2 à 12.  
Avoine . . . . . — — — — — 7 à 7 1/2  
Orge . . . . . — — — — — 9 à 10.  
Epeautre . . . . . le quintal L. — —